PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 avril 2021 à 10 h par voie de vidéoconférence à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois, Denis Prescott et Jacques Martial, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

Madame la mairesse Francine Bergeron déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

- 1. Lecture de l'avis de convocation;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Appel d'offres pour le déneigement et le sablage des rues Résultat de l'ouverture des soumissions;
- 4. Déneigement et sablage des rues Appel d'offres;
- 5. Gestion du lac Maskinongé Autorisation de présentation du projet d'aménagement de l'accueil du débarcadère à bateaux du rang Saint-Augustin;
- 6. Période de questions;
- 7. Clôture et levée de la séance.

147-04-2021 <u>ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU</u> JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

148-04-2021 <u>APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT ET LE SABLAGE DES</u> RUES – RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Attendu que la municipalité a reçu une seule soumission pour le déneigement;

Attendu que le soumissionnaire Ti-Bonhomme Excavation inc. (9307-4102 Québec inc.) est au montant de 8 000.00 \$ plus les taxes le kilomètre;

Attendu que ce montant excède de beaucoup l'évaluation faite par la municipalité préalablement à l'appel d'offres public;

Attendu que, comme stipulé à l'appel d'offre, la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte à l'égard du ou des soumissionnaire(s).

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville n'accepte pas l'offre tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

149-04-2021 <u>DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES RUES – APPEL D'OFFRES</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire un appel d'offres sur le site du SE@O pour le déneigement et le sablage des rues appartenant à la municipalité, le tout tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

150-04-2021

GESTION DU LAC MASKINONGÉ - AUTORISATION DE PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL DU DÉBARCADÈRE À BATEAUX DU RANG SAINT-AUGUSTIN

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon à présenter le projet d'aménagement de l'accueil du débarcadère à bateaux du rang Saint-Augustin auprès de la MRC de d'Autray dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales et impliquant une participation financière de 27 250.00 \$ du fonds réservé à la Gestion du lac Maskinongé, administré par les municipalités désignées à l'entente intermunicipale.

Qu'un montant de 63 374.40 \$ représentant 60 % du montant total soit payée par la MRC de D'Autray à même l'argent prévus pour les municipalités dans le cadre du PAC Rurales et détaillé comme suit :

- > Ville Saint-Gabriel Montant de 10 428.16 \$;
- Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon Montant de 10 428.16 \$;
- Municipalité de Saint-Didace Montant de 2 926.56 \$;
- Municipalité de Mandeville Montant de 7 904.33 \$.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

151-04-2021 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyée par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la séance soit et est levée à 10 h 08.

Adoptée à l'unanimité. ***********************************	
<u> </u>	
Mairesse	Directrice générale et
	Secrétaire-trésorière